

ANNEXE III – 9

PRISE EN COMPTE DES AVIS ET REMARQUES RELATIVES A LA QUESTION IMPORTANTE N°9 « L'EAU ET LA SANTÉ PUBLIQUE : COMMENT ÉVALUER, PRÉVENIR ET MAÎTRISER LES RISQUES ? »

I - SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS MAJEURS ISSUS DE LA CONSULTATION

Cette « question importante » met en évidence un consensus global confirmant que la santé présente un enjeu d'importance majeure.

Les remarques portent sur les points suivants :

➤ **La protection des captages d'eau destinés à l'alimentation humaine ;**

- L'urgence de l'instauration des périmètres de protection pour préserver la qualité des eaux souterraines est notamment réaffirmée.
Il est souligné que cette mise en place doit s'accompagner de la mise à disposition de moyens humains suffisants.
- La suppression de l'inscription aux hypothèques des périmètres de protection par la Loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique soulève des inquiétudes sur la pérennité de la protection et n'apparaît pas comme une mesure positive.

➤ **Les enjeux économiques ;**

- L'objectif d'atteindre une bonne qualité de l'eau par le respect des normes sanitaires est un enjeu majeur mais la maîtrise de cet objectif représente un coût non négligeable pour les responsables de l'approvisionnement en eau.
- L'investissement dans des actions préventives plutôt que curatives, de préservation de la qualité de l'eau peut représenter une bonne adéquation du coût par rapport à l'objectif ; c'est probablement un choix à privilégier pour l'ensemble de la collectivité.
- La sécurisation de l'alimentation en eau potable par la création de forages profonds entraîne la mise en œuvre d'investissements lourds et pose la question des financements publics dans ce domaine.
- Le développement touristique nécessite de disposer de ressources en eau en capacité suffisante (eau potable, neige artificielle) et de baignades de bonne qualité ; ce qui entraîne parfois des difficultés de préservation et de gestion des milieux ainsi que des niveaux de traitement élevés.

➤ **La connaissance des pollutions et les réseaux de suivi :**

- L'acquisition de données et de connaissance, et particulièrement celles en lien avec la santé publique, doit être renforcée et optimisée.
- Les structures de gestion et les collectivités devront être associées lors de la construction des réseaux et de l'élaboration des programmes de surveillance qui devront permettre de mieux maîtriser les intrants et suivre les polluants présentant un risque pour la santé.

➤ **Les eaux superficielles et le karst ;**

- D'une manière générale, les eaux superficielles sont vulnérables aux pollutions tant accidentelles que chroniques ou permanentes. La maîtrise des risques nécessite d'en acquérir une bonne connaissance. La mise en place de plans d'action et de gestion en amont des prises d'eau sur l'ensemble des bassins versants concernés s'avère indispensable.
- De la même manière, la protection des ressources en eau karstique pose aussi des difficultés du fait de leur grande vulnérabilité, de la superficie des impluviums à protéger et de l'inadéquation des notions habituellement utilisées pour délimiter les périmètres de protection réglementaires.
Par ailleurs les dernières évolutions réglementaires introduites par le décret n° 2001/1220 abaissent les seuils de turbidité et identifient de nouveaux risques sanitaires pour ce type de ressource (*cryptosporidium*, *giardia*).
En conséquence de nombreuses collectivités se posent aujourd'hui la question de la conservation de leurs captages existants ou encore de la recherche de nouvelles ressources, en milieu karstique vu les contraintes et les coûts que cela implique (en particulier mise en place de dispositifs de filtration des eaux pour traiter les dépassements souvent réguliers de turbidité inhérents à ce type de ressource).
Il est toutefois nécessaire de grader les problèmes et certaines ressources notamment en karst noyés présentent un intérêt majeur pour la satisfaction des besoins à court moyen et long terme.

II - PROPOSITIONS DE SUITE A DONNER

➤ **Valorisation des avis :**

L'aspect économie et santé publique, compte tenu de sa spécificité, fera l'objet d'un amendement à la question importante n ° 9 eau et santé en vue de mettre en évidence quelle pourrait être la bonne adéquation entre la prise en compte des enjeux sanitaires et l'impact économique.

➤ **Par ailleurs quelques modifications sont proposées :**

- Quelques modifications à la marge pour renforcer le texte sur les aspects qui ressortent des avis.
- Pour répondre à la question de la non prise en compte à ce stade de l'usage thermal et minéral des eaux souterraines, un paragraphe sera rajouté dans le zoom sur les eaux souterraines. Il permettra de préciser les enjeux liés à la préservation de la ressource pour cet usage (à noter que cet aspect avait déjà été abordé sous l'angle « activité économique liée à l'eau » dans le chapitre de l'état des lieux sur la caractérisation des usages).
- Dans le document de consultation, remplacer les deux points après « bactériologique » par une virgule, modification de la rédaction d'une des questions filles et ajout d'une question supplémentaire.
- Dans le document d'état des lieux,
 - rajouter « par le renforcement des procédures d'homologation » dans le chapitre sur la maîtrise des risques chimiques page 188 (avant dernier paragraphe) ;
 - actualisation du texte suite à la publication des priorités gouvernementales dans le domaine santé- environnement pour la voie d'exposition "eau" adoptées en juin 2004 (Plan National Santé Environnement 2004- 2008).